

Les propositions d'améliorations du SE-UNSA 38 en vue du mouvement 2017

Depuis la mise en place des vœux géographiques, le SE-UNSA demande à l'administration de revenir à un système de phase provisoire, avec une parution des postes restants (donc une 2^o saisie de vœux).

La majoration pour rapprochement de conjoints :

Le SE-UNSA demande que la résidence personnelle puisse être prise en compte :
Les collègues pourraient choisir de demander les points sur la zone du lieu de travail du conjoint ou sur leur résidence personnelle (en raison de contraintes familiales : école, garde d'enfants, crèche etc....).

Le SE-UNSA voudrait moduler la majoration pour rapprochement de conjoints en fonction des situations.

Nous proposons de donner la bonification maximale de 10 points pour couples avec enfant(s) et de baisser la majoration pour couple sans enfant (mariés ou pacsés).

Actuellement, les collègues qui sont parents isolés, doivent faire examiner leur situation par le service médico-social de la DSDEN. Le SE-UNSA voudrait que la prise en compte de parent isolé soit systématisée par une majoration.

Les affectations issues d'un vœu sur zone géographique :

Les collègues nommés sur vœux de zone devraient TOUS pouvoir opter pour le caractère *provisoire* ou *définitif* de leur affectation, en demandant avant décembre, de renoncer au poste qu'ils occupent depuis la rentrée.

D'autre part le SE-UNSA demande, chaque année, que les zones géographiques soient plus petites – et donc plus nombreuses - à la taille d'une circonscription. Si cette mesure était mise en place, il conviendrait d'augmenter en conséquence le nombre de vœux possibles (jusqu'à 50, au lieu de 30 actuellement).

A ce jour, il y a un principe d'inversion pour la nomination à l'intérieur de la zone en vue de favoriser les faibles barèmes (algorithme). Nous demandons un rétablissement de la logique qui veut que l'ancienneté prédomine.

La Situation des Titulaires de Secteur :

Les TRS affectés sur des écoles REP à 100 % de leur quotité de service, devraient bénéficier des mêmes mesures que leurs collègues de REP et REP + pour la valorisation de leur ancienneté sur poste.

Assumer la fonction de TRS est contraignant et usant, les collègues cherchent massivement à quitter ces postes, lorsqu'ils en sont titulaires depuis plusieurs années. Le SE-UNSA demande qu'un « coup de pouce » soit attribué à ces collègues, pour qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, quitter leur poste au bout de 5 ans.

Les Révisions d'affectation :

Elles sont trop peu nombreuses ! En refusant les révisions d'affectations, l'administration met les collègues en difficulté, et cela génère un volume important de temps partiels, et/ou d'arrêt maladie...
Le SE-UNSA demande que les révisions d'affectation soient étudiées avec les délégués du personnel, avant la rentrée scolaire, et que l'éloignement (au-delà de 80 km du domicile) soit de nouveau pris en considération.

Le Calendrier :

Notre syndicat demande depuis des années que les affectations soient compatibles avec le fonctionnement des écoles ! L'immense majorité des collègues doivent être informés de leur poste, et, donc pouvoir joindre les écoles avant les congés d'été !

Les collègues arrivés par détachement, ou ineat n'ont connu leur poste qu'à la veille de la rentrée 2016.

Ce ne sont des conditions acceptables ni pour l'enseignant, ni pour l'équipe, ni pour les élèves !

Des compléments :

- Ceux qui n'étaient pas du métier (parce qu'arrivant d'un autre ministère par détachement) devraient pouvoir bénéficier de la formation ESPE.
- Nous suggérons que soit mis en place un vœu de zone « direction ».
- Nous voudrions trouver une solution pour rapprocher deux enseignants conjoints étant à titre provisoire.
- Le SE-UNSA demande qu'une rencontre collective « obligatoire » et organisée par la DRH permettent aux enseignants stagiaires de découvrir et comprendre les principes et fonctionnement du mouvement.



Groupe de travail du 6 décembre 2016 : des réponses de la DASEN

Suite à la réunion préparatoire à l'élaboration des règles du mouvement départemental 2017, nous sommes en mesure de vous livrer quelques informations ci-après. En sachant que le SE-Unsa a pu avancer une bonne part de ses revendications. La DASEN et la DRH restent cependant en réflexion sur des réponses à donner notamment s'agissant de la saisie des vœux de zone et de la gestion des phases 2 et 3 (affectation d'office).

- **Il n'y aura pas de 2^{ème} saisie**

Les services n'imaginent pas recourir à une 2^o saisie de vœux, à l'issue des affectations en phase principale (d'autant qu'il serait nécessaire d'avoir l'aval de Madame le Recteur).

- **Pour le Rapprochement de conjoints**

La circulaire nationale définissait une majoration qui prendrait en compte l'installation professionnelle du conjoint uniquement. Il n'y aura donc pas de modulation liée à la famille, ni de prise en compte du lieu d'habitation.

Les parents isolés, ou ayant des contraintes de garde alternées, devront entrer dans le cadre des situations médico-sociales.

- **Les vœux sur zone géographique**

La DRH souhaite affecter les enseignants à titre définitif en première phase, même sur les vœux géographiques.

Les zones resteront définies comme précédemment, et le logiciel qui régit les affectations ne peut toujours pas être modifié.

- **La Situation des Titulaires de Secteur reste à l'étude...**

- **Les Révisions d'affectation**

Elles continueront de se faire, au cas par cas. Et ce sont les difficultés médico-sociales qui restent prioritaires. Pour ce qui est de l'éloignement, et compte-tenu des barèmes des personnes concernées, les services disent ne pas pouvoir faire mieux, au regard des supports disponibles.

- **Le Calendrier**

Les services DRH ont le souci d'avancer un maximum d'affectations, avant les congés d'été.